



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 décembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3626**

commune (s) : Dardilly

objet : Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Lot n° 1: travaux préparatoires, terrassement, eaux pluviales, réseaux eaux usées, eau potable, réseaux secs - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 28 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : Mmes Bouzerda, Geoffroy (pouvoir à M. Le Faou), M. Suchet (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 9 décembre 2019**Décision n° CP-2019-3626**

commune (s) :	Dardilly
objet :	Travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste - Lot n° 1: travaux préparatoires, terrassement, eaux pluviales, réseaux eaux usées, eau potable, réseaux secs - Autorisation de signer la modification n° 1 du marché
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2018-2817 du 18 décembre 2018, la Métropole de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'aménagement de l'Esplanade de la Poste à Dardilly : lot n° 1 : travaux préparatoires - terrassements - réseaux d'eaux pluviales - réseaux d'eaux usées - eau potable - réseaux secs.

Ce marché a été notifié sous le numéro 2019-50 le 12 février 2019 au groupement d'entreprises AXIMA/SADE pour un montant total de 2 099 339,39 € HT, soit 2 519 207,27 € TTC, dont :

- 2 052 539,25 € HT, soit 2 463 047,10 € TTC, pour la tranche ferme,
- 46 800,14 € HT, soit 56 160,17 € TTC, pour la tranche optionnelle n° 1.

La découverte d'un réseau d'eau pluviale de diamètre 400 mm, non répertorié, nécessite la réalisation de modifications importantes du réseau d'eau pluviale et du bassin de rétention (intégration d'une surverse, optimisation spatiale, modification du réseau eau potable en amont et en aval). Cela engendre une augmentation des terrassements en forte profondeur et le redimensionnement des réseaux.

Des relevés d'inspections télévisuelles, réalisés postérieurement à la réalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) ont mis à jour la vétusté de certaines parties de réseau d'eaux usées, non prévue dans le DCE.

La découverte de regards borgnes d'eaux pluviales non répertoriés chemin des Ecoliers nécessite la modification des tracés des réseaux humides et réseaux secs (augmentation du linéaire) et la mise à la côte de ses ouvrages tout en les rendant visitables.

Lors des terrassements, des découvertes des roches compactes, de cuves maçonnées et de déchets à traiter en filière spécialisée, nécessitent des travaux complémentaires de terrassements, de démolition et d'évacuation.

Enfin, des modifications en lien avec la sécurité des usagers sont à réaliser sur la voirie provisoire avenue de Verdun.

Cette modification du marché public n° 2019-50 d'un montant de 244 402,13 € HT, soit 293 588,56 € TTC porterait le montant total du marché à 2 343 741,52 € HT, soit 2 812 489,82 € TTC, soit 11,6 % d'augmentation.

Cette modification n° 1 porte sur la tranche ferme d'un montant initial de 2 052 539,25 € HT. Il s'ensuit une augmentation de 11,91 % du montant initial de cette tranche.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 4 octobre 2019, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cette modification du marché public ; un extrait de cet avis de la commission d'appel d'offres est joint au dossier.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ladite modification du marché public, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la modification n° 1 au marché n° 2019-50 conclu avec le groupement d'entreprises AXIMA/SADE pour les travaux d'aménagement de l'Esplanade de la Poste à Dardilly : lot n° 1 : travaux préparatoires - terrassements - réseaux pluviales - réseaux d'eaux usées - eau potable - réseaux secs.

Cette modification, d'un montant de 244 402,13 € HT, soit 293 588,56 € TTC, porte le montant total du marché à 2 343 741,52 € HT, soit 2 812 489,82 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite modification du marché.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 25 juin 2018, pour un montant de 13 950 000 € HT en dépenses et de 7 291 422 € HT en recettes, à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD), sur l'opération n° 4P06O2802.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au BAOURD - exercices 2019 et suivants - chapitre 011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 décembre 2019.